

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

Par sa décision IG.17/2, la Quinzième réunion des Parties contractantes a adopté les Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Elle a aussi élu le Comité de respect des obligations qui se compose de 7 membres et de 7 suppléants. Les sept membres et cinq suppléants du Comité ont été élus sur la base d'une représentation géographique équitable afin de siéger au Comité pour un mandat de deux ou de quatre ans. Il est prévu que les deux autres suppléants seront désignés par l'Algérie et le Liban, sous réserve de l'approbation du Bureau des Parties contractantes.

La décision IG17/2 demandait également au Secrétariat d'organiser une réunion du Comité de respect des obligations chargée d'élaborer son règlement intérieur. En conséquence, la première réunion du Comité de respect des obligations se tiendra dans les locaux de l'Unité de coordination (48, Vassileos Konstantinou, Athènes, Grèce), les 3 et 4 juillet 2008.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

1. La première réunion du Comité de respect des obligations sera ouverte par le Coordonnateur du PAM, le 3 juillet 2008 à 9h30.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

2. Les membres du Comité de respect des obligations seront invités à élire un Président et deux Vice-Présidents.

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

4. Le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de la version provisoire de celui-ci proposée par le Secrétariat (UNEP(DEPI)MED Compliance Committee.1/1) et annotée dans le présent document.

5. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français.

Point 4 de l'ordre du jour: Élaboration du règlement intérieur du Comité de respect des obligations

6. Conformément à la décision IG.17/2, la première réunion du Comité de respect des obligations devrait avoir pour principal objet d'élaborer le règlement intérieur dudit Comité. Pour faciliter le travail du Comité, le Secrétariat a établi un document contenant un règlement intérieur (UNEP(DEPI)MED Compliance Committee.1/3).

7. Le Comité de respect des obligations est invité à débattre de son règlement intérieur et à l'élaborer, puis, en application de la décision IG.17/2 de la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes, à soumettre le projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations à la Seizième réunion des Parties contractantes pour examen et adoption.

Point 5 de l'ordre du jour: **Adoption du plan de travail du Comité de respect des obligations pour 2008-2009**

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité de respect des obligations souhaitera peut-être examiner son plan de travail, notamment pour l'exercice de ses fonctions telles qu'énoncées à la section III des Procédures et mécanismes de respect des obligations dans le cadre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

9. Le Secrétariat a établi un projet de plan de travail (UNEP(DEPI)/MED Compliance Committee.1/4) pour faciliter les délibérations sur ce point.

Point 6 de l'ordre du jour: **Date et lieu de la deuxième réunion du Comité de respect des obligations**

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité de respect des obligations sera invité à examiner le lieu et les dates de sa prochaine réunion et les principaux points de son ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour: **Questions diverses**

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Comité pourront éventuellement soulever d'autres questions pertinentes et les mettre en débat. Au moment de la rédaction du présent ordre du jour, le Secrétariat n'avait été saisi d'aucune question de cet ordre.

Point 8 de l'ordre du jour: **Adoption du rapport**

12. Le Comité de respect des obligations examinera, pour adoption, un relevé de constatations et conclusions de la réunion établi par le Secrétariat, ainsi qu'un projet de règlement intérieur du Comité de respect des obligations.

13. Le rapport complet de la réunion sera adopté au moyen de sa transmission par voie électronique.

Point 9 de l'ordre du jour: **Clôture de la réunion**

14. Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée le vendredi 4 juillet 2008 à 17 heures.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

Jeudi 3 juillet 2008	
9h30-10h	Ouverture de la réunion
10h-11h	Points 1,2, 3, 4 de l'OdJ
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Point 4
13h-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h	Point 4
16h-16h30	<i>Pause café</i>
16h30-18h	Point 4
Vendredi 4 juillet 2008	
9h-10h	Point 4
10h-11h	Point 5
11h-11h30	<i>Pause café</i>
11h30-13h	Points 6, 7
13h-15h	<i>Déjeuner</i>
15h-17h	Points 8, 9